

Présent(e)s: D. Fleming, N. Gazzola, B. Graves, R. Leblanc (président), S. Lévesque, G. Reis, C. Morin
Excusée: S. Chitpin
Invitée : C. Morin

Procès-verbal

7.01 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par professeur Giuliano Reis et adopté par professeur Stéphane Lévesque.

7.02 Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2016

Le procès-verbal est proposé par la vice-doyenne Barbara Graves et adopté par professeur Douglas Fleming.

7.03 Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2016

La vice-doyenne aux programmes Barbara Graves mentionne qu'une clarification doit être apportée à l'item 7.05 du procès-verbal du 18 janvier 2016. La phrase *It is noted that a large majority of applicants has put the University as their first choice, which is a good news* est supprimée.

7.04 Nouvelles affaires

a) Système d'information pour les stages

Le doyen explique qu'une proposition ne peut pas être présentée en raison du niveau légal et de toute l'infrastructure informatique et qu'il faut s'assurer d'avoir le support légal et informatique de l'université. Une rencontre aura lieu avec la compagnie Intrafinity et les partenaires pour discuter de la comptabilité des systèmes. À cet effet, l'échéancier doit être revu.

b) Politique d'allocation de crédits pour supervision de thèse

La vice-doyenne aux programmes, Barbara Graves propose de modifier le titre de la politique en anglais pour *Policy on credit allocation Stipends for Thesis Supervision*. Il est proposé que les crédits pour supervision de thèse peuvent être convertis en dégrèvement de cours (3 crédits pour un cours) ou déposés dans le fonds personnel de recherche du professeur (pour assistantat de recherche uniquement) selon le barème du coût d'un cours enseigné par un professeur à temps partiel (1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 : 7 806\$ pour trois crédits ou 2 600\$ par crédit). Le maximum éligible de conversion par année est de trois crédits. Toute demande d'allocation des crédits

devra être déposée au cabinet du doyen au début de chaque année (soit entre le 1^{er} et le 31 janvier de chaque année).

c) Politique d'allocation de crédits pour supervision de thèse dans une autre faculté

Le doyen explique que cette politique n'existe pas au sein d'autres facultés. Ceci pose problème pour la Faculté notamment dans le cadre où les professeurs de la Faculté d'éducation supervisent les étudiants d'autres facultés.

Le comité exécutif propose qu'aucun crédit ne soit accordé pour la supervision d'étudiants d'autres facultés.

La résolution est proposée par G. Reis et appuyée par N. Gazzola.

d) Dégrèvement et allocation pour nouveaux professeurs

Le comité se penche sur la question du montant forfaitaire alloué aux nouveaux professeurs de la Faculté et si ceci représente la meilleure option. Le doyen souligne que la Faculté donne plutôt un appui et un soutien continu aux nouveaux professeurs de la Faculté. Le doyen se questionne s'il y a lieu d'être plus généreux envers les professeurs de la Faculté.

e) Plan opérationnel – Analyses et stratégies 2015-2016

Ce point sera abordé à la prochaine rencontre du comité.

f) Déficit budgétaire de l'Université

Ce point sera abordé à la prochaine rencontre du comité.

g) Organiser la projection du documentaire « Beyond Measure »

Ce point sera abordé à la prochaine rencontre du comité.

h) Présentation du Service de la protection – Mesures d'urgence (11h00)

Dana Fleming et Jean de la Bourdonnaye du Service de la Protection font une présentation au sujet des mesures à suivre en cas d'urgence – Êtes-vous prêts?

<http://www.uottawa.ca/etes-vous-prets/>

7.05 Autres affaires

7.06 Prochaine réunion

Le 22 février 2016